

JANVIER

DIM. LUN. MAR. MER. JEU. VEN. SAM.

				1 Jour de l'An	2 Planifier les activités du projet Le plaisir de la lecture	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15 Début du projet Bol de soupe de la compassion	16	17
18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31	

Notes:

LE PROJET BOL DE SOUPE DE LA COMPASSION COMMENCE CE MOIS-CI!
(15 JANVIER AU 1 FÉVRIER)

- * Le district commence à préparer l'assemblée de district OJOL au cours de laquelle les dirigeantes et dirigeants de district seront élus
- * N'oubliez pas de soumettre le formulaire de l'assemblée de district et le programme à Optimist International.
- * Les clubs Optimistes et OJOL de concert avec les districts commencent à organiser les délégations au congrès international OJOL
- * Vérifier votre boîte aux lettres électronique à la fin du mois pour la nouvelle parution du bulletin Le Flambeau.

Bol de soupe de la compassion

Le *Bol de soupe de la compassion* est un mouvement national, dirigé par les jeunes, mettant l'accent sur la générosité et le service transformant du même coup le week-end du Super Bowl en une période consacrée à nos semblables dans le besoin. Dans les écoles, l'événement se déroule durant les semaines qui précèdent le dimanche du Super Bowl (du 21 janvier au 3 février 2012). Votre club OJOI peut joindre le mouvement et entraîner des répercussions importantes au sein de votre collectivité.

C'est facile!

1. Inscrivez votre club OJOI à l'adresse Web www.souperbowl.org.* vous recevrez une trousse documentaire GRATUITE qui comprend un DVD didactique, des conseils et des idées, des affiches et plus encore!
2. Amassez des fonds et des aliments en conserve au cours des semaines qui précèdent le dimanche du Super Bowl (du 15 janvier au 5 février 2012) au profit d'organisations sans but lucratif qui viennent en aide aux démunis dans votre collectivité.
3. Rendez compte de la somme recueillie par votre club à Souper Bowl of Caring pour que votre effort fasse partie du total national.
4. Versez 100 % de votre collecte à un organisme sans but lucratif de votre choix.

*Assurez-vous que le mot « OJOI » apparaisse quelque part dans le nom de votre club pour que Souper Bowl of Caring sache que votre club est un club OJOI. De cette façon, l'organisme pourra tenir compte de ce que les clubs OJOI ont pu recueillir à l'échelle nationale.

Inscrivez-vous aujourd'hui même à l'adresse Web www.souperbowl.org!



Vous êtes maintenant une dirigeante ou un dirigeant de district/international d'OJOI!

La structure de district d'OJOI

Vous pouvez devenir gouverneure/gouverneur, qu'en dites-vous? Les clubs Optimistes sont répartis dans 48 districts. Certains districts comprennent des provinces ou des États entiers. Par exemple : l'État du Nebraska est un district. D'autres districts sont formés de régions provinciales ou d'un regroupement d'États. On donne un nom et un numéro à chaque district Optimiste.

Les districts OJOI élisent de jeunes dirigeantes/dirigeants, notamment des gouverneures/gouverneurs, des secrétaires-trésorières/trésoriers et des lieutenantes-gouverneures/lieutenants-gouverneurs. Les gouverneures/gouverneurs de district peuvent alors nommer les présidentes/présidents de comité et les lieutenantes-gouverneures/lieutenants-gouverneurs afin de partager la tâche d'informer et de motiver tous les clubs et tous les membres. Savez-vous qui est présidente/président du comité des clubs OJOI de votre district? Des Optimistes adultes jouent le rôle de présidente/président du comité des clubs OJOI et se dévouent à aider les clubs OJOI à croître et à réussir. Les présidentes/présidents du comité des clubs OJOI sont d'excellentes sources d'information sur OJOI et Optimist International.

Vérifiez pour voir si votre district a une gouverneure ou un gouverneur OJOI. Le cas échéant, prenez le temps de l'appeler. La gouverneure ou le gouverneur devrait être heureuse/heureux de vous parler. S'il n'y a pas de gouverneure/gouverneur, vous pouvez organiser une assemblée de district et en élire une/un – vous pourriez même poser votre candidature. Les gouverneures/gouverneurs de district rivalisent pour obtenir bourses d'études et autres marques de reconnaissance. Vous trouverez un *Guide pour la création d'un district OJOI* en vous rendant à l'adresse Web www.optimiste.org et en cliquant sur *Clubs OJOI*, puis sur *Districts OJOI*.

Descriptions de tâches

I. Travail de la gouverneure ou du gouverneur (manoir non compris)

Responsabilités administratives

- Présider toutes les réunions du conseil d'administration et le congrès du district OJOI
- Représenter OJOI à toutes les activités Optimistes de district
- Travailler en collaboration avec la présidente ou le président du comité des clubs OJOI du district à l'administration du district
- Planifier le congrès annuel du district et toutes les autres réunions avec la présidente/le président du comité des clubs OJOI du district
- Inciter les clubs à organiser des projets de service communautaire et à promouvoir des activités conjointes de clubs
- Soutenir, inviter et encourager les dirigeantes/dirigeants de district à participer aux activités

Communications

- Publier le bulletin d'information du district
- Transmettre aux clubs du district les renseignements provenant du Service aux clubs OJOI
- Rappeler aux clubs d'expédier les listes d'effectif, les rapports d'élection et tous les autres formulaires au Service aux clubs OJOI
- Aviser les clubs du district des dates de réunions et du congrès du district
- Maintenir la communication avec les dirigeantes/dirigeants de district Optimistes concernant le district OJOI

Promouvoir OJOI et le congrès international OJOI

- Promouvoir OJOI à l'occasion des assemblées et du congrès Optimistes de district et visiter les clubs OJOI du district
- Assister au congrès international OJOI
- Aider à organiser des activités de financement pour permettre aux dirigeantes/dirigeants de district et à des membres OJOI d'assister au congrès international OJOI
- Promouvoir le congrès international OJOI au sein du district

II. Travail de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier

Responsabilités administratives

- Remplacer la gouverneure ou le gouverneur sur demande

- Tenir tous les dossiers du district
- Tenir tous les dossiers financiers
- Assister à toutes les réunions du district
- Aider à planifier les réunions et le congrès du district
- Exécuter les tâches qui lui sont confiées par la gouverneure ou le gouverneur OJOI ainsi que par la présidente ou le président du comité des clubs OJOI du district

Communications

- Assister à toutes les réunions du district et en rédiger les procès-verbaux
- S'occuper de toute la correspondance du district
- Aider la gouverneure ou le gouverneur à publier le bulletin du district
- Travailler avec la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier Optimiste du district, lorsque nécessaire

Promouvoir OJOI et le congrès international OJOI

- Assister au congrès international OJOI
- Aider la gouverneure ou le gouverneur à promouvoir le congrès international OJOI au sein du district

III. Lieutenantes-gouverneures ou lieutenants-gouverneurs

Certains districts décident d'élire des lieutenantes-gouverneures/lieutenants-gouverneurs pour représenter les zones de leur district. C'est une pratique courante si le district est vaste ou très actif. Dans ces districts, les lieutenantes-gouverneures/lieutenants-gouverneurs donnent un coup de main en représentant la gouverneure ou le gouverneur dans leur zone.

Responsabilités administratives

- Représenter une zone du district et transmettre les informations à la gouverneure ou au gouverneur OJOI
- Assister à toutes les réunions du district et transmettre aux clubs les informations recueillies
- Tenir des réunions de zone (2 par année) pour partager des idées et planifier des activités conjointes
- Rendre visite au plus grand nombre possible de clubs dans sa zone
- Aider à planifier le congrès de district OJOI

Communications

- Aviser les clubs de la zone de remettre les rapports exigés et expliquer le programme des marques de reconnaissance
- Fournir du contenu pour le bulletin de district
- Agir comme courroie de transmission des informations entre la gouverneure ou le gouverneur et les clubs

Promouvoir OJOI et le congrès international OJOI

- Assister au congrès international OJOI
- Aider la gouverneure ou le gouverneur à promouvoir le congrès international OJOI au sein du district
- Promouvoir le congrès international OJOI au sein de la zone

UN PLAN ESSENTIEL, EFFICACE ET SÛR, POUR UNE ANNÉE RÉUSSIE

Vous souhaitez que votre année comme dirigeante/dirigeant de district soit une réussite? Voici quelques mesures toutes simples pour préparer votre année en poste. Collaborez étroitement avec les dirigeantes/dirigeants de district et la présidente ou le président de comité des clubs OJOI de district pour :

- Fixer vos objectifs, tant à court terme qu'à long terme
- Développer un calendrier, un horaire ou un échéancier pour atteindre vos objectifs
- Décider de l'aide dont vous aurez besoin pour atteindre vos objectifs
- Déléguer des responsabilités et former des comités, si nécessaire, pour vous aider
- Établir une bonne communication afin de savoir si vos objectifs sont atteints
- Apporter enthousiasme et leadership
- Mettre l'accent sur l'objectif
- Louer et remercier celles et ceux qui vous ont aidé à atteindre l'objectif

Et si, par chance, vous trouvez un génie dans une bouteille avec trois souhaits, dites-lui de libeller les chèques à l'ordre d'Optimist International, 5205, boulevard Métropolitain Est, bureau 200, Montréal (Québec) H1R 1Z7!

Les outils du métier

Les menuisiers ont leurs marteaux, les avocats leurs ouvrages de droit, les médecins leurs

stéthoscopes et les dirigeantes/dirigeants de district OJOI... Oui, vous avez aussi des « outils » pour vous faciliter le travail. Après tout, il faut parfois plus que votre ingéniosité pour réussir!

- Le présent guide renferme les réponses à la plupart de vos questions : marques de reconnaissance, renseignements sur les clubs parrain et les conseillères/conseillers, les politiques — à peu près tout ce que vous devez savoir pour être une dirigeante ou un dirigeant de district OJOI exceptionnel!
- Servez-vous de votre répertoire OJOI pour appeler des dirigeantes/dirigeants de district passés, votre représentant OJOI au conseil d'administration et les membres Optimistes adultes.
- Faites parvenir un courriel à l'adresse service@optimist.org pour que votre nom et votre adresse de courrier électronique soient fournis aux autres membres OJOI qui ont réussi à surmonter des obstacles et à mettre leurs talents à profit!
- Consultez le site Internet OJOI à l'adresse www.optimiste.org
- Appelez le Service aux clubs OJOI d'Optimist International Canada en composant le 514-593-4401 ou le 1-800-363-7151, poste 325.

Remise liée à la tenue d'une assemblée de district

Saviez-vous qu'en tenant une assemblée de district OJOI vous êtes admissible à une remise? Suivant la tenue de votre assemblée, remplissez simplement le formulaire *Rapport d'élection et Fiche de renseignements sur les dirigeantes/dirigeants* (situé dans la section formulaire du présent guide) et soumettez-le à Optimist International Canada, 5205, boulevard Métropolitain Est, bureau 200, Montréal (Québec) H1R 1Z7. Pour être admissibles à la remise, toutes les assemblées de district OJOI doivent avoir lieu avant le 15 août et le formulaire dûment rempli doit nous parvenir au plus tard le 30 septembre.

Samedi

9 h à 10 h 30	Inscriptions
10 h 30 à 11 h 15	Ateliers
11 h 30 à 12 h 15	Ateliers
12 h 30 à 13 h 30	Déjeuner
13 h 30 à 14 h 15	Ateliers
14 h 30 à 16 h 30	Activités athlétiques
17 h à 18 h	Dîner
18 h 30 à 20 h	Séance préliminaire
20 h à 23 h	Activité de fin de soirée/divertissement
23 h 30	Couvre-feu

Dimanche

8 h	Petit déjeuner
9 h	Assemblée générale
Midi	Cérémonies de clôture

L'assemblée de district OJOI : que la réunion commence!

Les assemblées de district OJOI sont aussi exceptionnelles que le district hôte. Certaines assemblées ne durent qu'une journée, mais la plupart entraînent une nuitée dans un établissement d'hébergement. Parmi les endroits populaires : hôtels, motels, terrains de camping et gymnases scolaires.

Modèle d'ordre du jour

Le comité de planification du congrès doit fixer la date (samedi ou dimanche, ou les deux) et le lieu du congrès. Puisque le congrès ne dure qu'une journée ou deux, il est préférable de trouver une école ou un terrain de camping suffisamment grands pour accueillir l'ensemble des participantes et participants. Le coût des repas et de l'hébergement ne devrait pas dépasser une centaine de dollars.

Inscriptions

Chaque membre OJOI devrait recevoir une trousse contenant des renseignements touristiques sur la région, un horaire des activités du congrès et un insigne d'identité portant le nom du congressiste et de sa ville. De plus, on devrait fournir à chaque participante/participant de l'information sur les ateliers et indiquer l'endroit où ils se tiendront. Il est important de fournir les lettres de créance et les bulletins de vote officiels.

Ateliers

Chaque atelier devrait durer de 30 à 45 minutes environ. Les membres Optimistes, titulaires de postes au district, devraient animer les ateliers. Toujours couvrir les sujets suivants :

- Les rôles et les responsabilités des gouverneures/gouverneurs et des lieutenantes-gouverneures/lieutenants-gouverneurs
- Les programmes et les marques de reconnaissance OJOI

Le conseil d'administration OJOI : renseignements privilégiés sur les décisionnaires OJOI

Chaque année, dans le cadre du congrès annuel OJOI, les membres rivalisent pour occuper un des six sièges du conseil d'administration OJOI. Le conseil d'administration étudie toutes les suggestions des participantes/participants au congrès, choisit le thème annuel OJOI et sélectionne un organisme charitable pour l'activité annuelle de financement OJOI. Le conseil d'administration OJOI est composé de quatre directrices/directeurs ainsi que de la présidente ou du président et de la présidente sortante ou du président sortant. Tout membre OJOI admissible peut soumettre sa candidature à un poste au conseil d'administration en remettant un formulaire de candidature au Service aux clubs OJOI. Consultez les politiques OJOI pour savoir si vous êtes admissible. Le conseil d'administration se réunit deux fois l'an et ses membres représentent OJOI à tous les événements d'Optimist International. Vous trouverez un formulaire de candidature et des critères supplémentaires à la fin du présent guide. Les élections se déroulent durant le congrès international OJOI. Pour être élu, vous devez être présent.

Les Règlements ne sont pas si effrayants que ça

Les Règlements de district doivent être révisés et tout changement doit être approuvé dans le cadre du congrès de district. Maintenant, c'est à ce moment que plusieurs gens subissent une crise

d'anxiété : « Des Règlements, QUOI? Vous vous moquez de nous! » Ne vous en faites pas, les Règlements ne sont pas si difficiles à comprendre et à changer non plus. Avec un peu de patience et de préparation, vous pouvez maîtriser les Règlements sans avoir les mains moites. Voici quelques suggestions :

- **Interprétation** : Un langage officiel est toujours utilisé pour l'écriture des Règlements. Des mots tels que « quorum », « adopté », « appels » et « amendé » peuvent porter le lecteur à confusion. Prenez donc votre temps pour lire les Règlements. Lisez-les plus d'une fois si nécessaire. S'ils vous embrouillent encore, demandez de l'aide de votre conseillère/conseiller ou du Service aux clubs OJOI. Il n'y a absolument aucune gêne à demander de l'aide, ce qui est tragique, c'est de ne pas comprendre!
- **Disponibilité** : Assurez-vous que chaque club du district possède un exemplaire des Règlements. Distribuez des exemplaires aux présidentes/présidents de club, aux conseillères/conseillers et aux présidentes/présidents de comité OJOI des clubs Optimistes parrains. Si vous n'avez pas les noms et adresses de ces gens, contactez le Service aux clubs OJOI et nous vous les fournirons.
- **Amendements** : Tout club en règle peut proposer des changements aux Règlements. Les changements sont appelés « amendements » et il n'est pas si difficile d'en écrire un. Premièrement, un club doit écrire



Guide pour la création d'un district OJOI

Optimiste Junior Octagone International

Table des matières

QU'EST-CE QU'UN DISTRICT OJOI	50
COMMENT FONCTIONNE UN DISTRICT OJOI	50
PROCÉDURES À SUIVRE POUR CRÉER UN DISTRICT OJOI	51
FORMATION D'UN COMITÉ POUR PRÉPARER LE CONGRÈS D'ORGANISATION	51
LE 1 ^{ER} CONGRÈS DE DISTRICT OJOI	52
RÈGLEMENTS DE DISTRICT D'OPTIMISTE JUNIOR OCTOGONE INTERNATIONAL	53

Qu'est-ce qu'un district OJOI?

Optimiste Junior Octogone International (OJOI) a été créé pour permettre aux jeunes d'effectuer des travaux communautaires. OJOI est devenu un organisme international en 1989. Il y a des clubs OJOI dans l'ensemble des États-Unis, du Canada et des Antilles. OJOI englobe tous les clubs OJOI parrainés par des clubs Optimistes (O.I.) ainsi que les clubs non parrainés. Le conseil d'administration comprend une présidente ou un président, une ex-présidente ou un ex-président et quatre directrices ou directeurs. La politique de direction d'OJOI régit le conseil d'administration ainsi que les clubs OJOI.

Un district OJOI joue le même rôle qu'un district O.I. Il constitue une subdivision géographique et administrative d'OJOI. En général, un district OJOI s'en tient aux mêmes limites territoriales que le district O.I. correspondant.

Un district OJOI donne aux clubs membres

l'occasion de créer des liens entre eux, d'échanger des idées, de s'entraider en périodes difficiles, de renforcer l'organisation dans son ensemble, de connaître davantage les objectifs des clubs OJOI et de faciliter la communication entre les clubs.

Un district O.I. peut également tirer parti d'un district OJOI aux fins de promouvoir son activité la plus enrichissante, les clubs OJOI.

Comment fonctionne un district OJOI

La structure d'un district OJOI est très semblable à celui d'un district O.I., mais il y a des différences précises entre O.I. et OJOI et, à cause de cela, OJOI a besoin de sa propre structure.

Tout d'abord, un district OJOI s'en tient aux mêmes limites territoriales que le district O.I. correspondant. Donc, tous les clubs OJOI affiliés font partie d'un district OJOI. Pour créer un district OJOI, il faut au moins quatre clubs OJOI.

Nous pouvons comparer la création d'un district OJOI à la construction d'un immeuble. Il faut un certain nombre de clubs pour jeter les fondations auxquelles on doit constamment ajouter de nouveaux clubs pour assurer la solidité de la construction. Il nous faut, bien sûr, des travailleurs, en l'occurrence, des membres des clubs Optimistes parrains et, avant tout, des dirigeantes/dirigeants de district Optimiste, qui sont prêts à travailler avec les clubs OJOI et à y consacrer beaucoup de leur temps.

Tout comme chaque club OJOI choisit une présidente ou un président pour servir de lien entre le club OJOI et le club parrain, le district Optimiste parrain doit nommer une présidente ou un président du comité des clubs OJOI au district. La présidente ou le président a la responsabilité de travailler de concert avec les dirigeantes et dirigeants du district OJOI.

Le rôle de la présidente ou du président de comité est expliqué en détail, plus loin, dans le présent guide.

La présidente ou le président de comité des clubs OJOI au district peut nommer des personnes

responsables de différentes régions au sein du district. Nous recommandons fortement d'en nommer plusieurs. La présidente ou le président est le seul membre Optimiste à faire partie de la structure du district OJOI.

Nous recommandons que la structure administrative de base comprenne une gouverneure ou un gouverneur, plusieurs lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs, une secrétaire-trésorière ou un secrétaire-trésorier, une gouverneure ou un gouverneur élu et une ex-gouverneure ou un ex-gouverneur. Les lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs devraient être élus par un groupe de deux ou trois clubs, selon l'importance de la zone. Par exemple, trois clubs de la même zone devraient élire une lieutenante-gouverneure ou un lieutenant-gouverneur. Il est recommandé qu'une zone de clubs OJOI porte le même numéro que la zone de clubs Optimistes correspondante. Si une zone ne comprend qu'un seul club, on devrait l'assimiler à une zone contiguë. Une lieutenante-gouverneure ou un lieutenant-gouverneur pourrait aussi être responsable de plusieurs zones, chacune formée d'un seul club.

La gouverneure ou le gouverneur sera élu dans le cadre du premier congrès de district OJOI. Le mandat de la gouverneure ou du gouverneur commence au début du prochain exercice financier. (Le congrès a normalement lieu en mai et l'exercice financier commence le 1^{er} octobre.)

La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier est ou bien élu, ou bien nommé par la gouverneure ou le gouverneur. Nous recommandons que la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier soit nommé, étant donné que la gouverneure ou le gouverneur aura à travailler en très étroite collaboration avec cette personne.

L'instance dirigeante la plus puissante du district OJOI, c'est l'assemblée générale qui se tient dans le cadre du congrès de district. Chaque club est invité à envoyer au congrès des déléguées et délégués qui peuvent alors se prononcer sur des enjeux importants et participer aux décisions touchant la gestion du district. Tous les clubs OJOI, ainsi que le conseil d'administration du district, sont régis par les décisions de l'assemblée générale.

C'est essentiellement ainsi que fonctionne un district OJOI. Au fur et à mesure de votre lecture, vous en apprendrez davantage sur des aspects particuliers de la création d'un district OJOI. Nous examinerons en détail les procédures à suivre pour la création d'un district OJOI, la façon de promouvoir un programme de marques de reconnaissance, les comités de district, et finalement, le suivi du district OJOI.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements plus détaillés ou de l'aide, communiquez avec le Service aux clubs OJOI en composant le 1-800-363-7151.

Chaque club est invité à envoyer des déléguées/délégués au congrès qui peuvent alors se prononcer sur des enjeux importants et participer aux décisions touchant la gestion du district.

Procédures à suivre pour la création d'un district OJOI

Autorisation du district parrain

Lorsque la gouverneure ou le gouverneur d'un district Optimiste décide de créer un district OJOI dans le but de promouvoir les clubs OJOI dans son district, il doit contacter une/un membre Optimiste qui aime travailler avec les jeunes, particulièrement les adolescentes et adolescents, et qui connaît bien la structure générale d'Optimist International.

La gouverneure ou le gouverneur devrait d'abord discuter de l'idée d'un district OJOI avec la/le membre intéressé et envisager de la/le nommer présidente/président du comité des clubs OJOI au district. Les deux devraient ensuite se familiariser avec les mesures nécessaires à la mise sur pied d'un district OJOI. Il peut s'écouler de quatre à cinq ans entre la création du district et l'atteinte d'une certaine autonomie.

Après la nomination de la présidente ou du président du comité des clubs OJOI au district, la gouverneure ou le gouverneur devrait proposer l'idée aux membres du conseil d'administration du district. Puisque le district OJOI survivra à la présente administration de district Optimiste, l'appui de tout le district est indispensable pour assurer la prospérité du district OJOI une fois que la prochaine équipe sera en selle.

On franchira la prochaine étape à l'occasion du

congrès de district. À ce moment, l'assemblée générale doit approuver le parrainage d'un district OJOI. Puisqu'il s'agit de la création d'un nouvel échelon dans l'organisation, cela suppose également un engagement financier plus important. On demandera aux clubs Optimistes de faire des contributions volontaires et aux dirigeantes et dirigeants de district OJOI d'organiser des activités de financement à l'occasion des assemblées et congrès Optimistes.

De plus, un district OJOI suppose des responsabilités. Il faut s'occuper du district OJOI et pour cette raison, on nomme des membres Optimistes aux postes de présidente ou de président du comité des clubs OJOI, etc.

Une fois la création du district OJOI approuvée par l'assemblée générale, on peut passer à la prochaine étape.

Formation d'un comité pour préparer le congrès de fondation

La présidente ou le président du comité des clubs OJOI doit former un comité chargé de préparer le congrès qui se tiendra en avril ou en mai. Le comité devrait comprendre la présidente ou le président du comité des clubs OJOI et plusieurs dirigeantes et dirigeants des clubs OJOI, dont une ou un pourrait servir comme gouverneure ou gouverneur. Une conseillère ou un conseiller du club de la région hôte devrait également siéger au comité.

Une des premières tâches du comité, c'est de fixer la date du congrès. Il devrait s'étaler sur un ou deux jours. Puisque sa raison d'être est de constituer formellement le district, l'organisation du congrès représente l'objectif le plus important de la première année.

Au cours de l'année de la tenue du congrès, les membres du comité devraient participer à toutes les assemblées de district Optimistes afin de se faire une idée du rôle que joue chacune des dirigeantes et chacun des dirigeants de district et d'en apprendre le plus possible sur les activités Optimistes en général. Il faudrait, si possible, promouvoir le congrès OJOI dans le cadre des assemblées Optimistes.

Pendant l'année préparatoire, le comité devrait recenser, dans chaque zone, les membres de

clubs OJOI disposés et prêts à servir, au cours de la prochaine année, comme lieutenante-gouverneure ou lieutenant-gouverneur. La lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur Optimiste devrait convoquer et présider une réunion des clubs OJOI de la zone au cours de laquelle ils éliraient leur lieutenante-gouverneure ou lieutenant-gouverneur. Les zones formées d'un seul club devraient être annexées à une zone adjacente. Bien que leur mandat ne commence qu'en octobre, les lieutenantes-gouverneures et lieutenants-gouverneurs élus doivent assister au congrès.

Il faudrait faire parvenir une invitation écrite à toutes les lieutenantes-gouverneures et à tous les lieutenants-gouverneurs élus, aux clubs OJOI et à la gouverneure ou au gouverneur du district Optimiste. Il importe que soit présent au congrès le plus grand nombre de présidentes et présidents de club, de secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers, et de conseillères et conseillers de club. N'oubliez pas de présenter une candidate ou un candidat au poste de gouverneure ou gouverneur et de vous procurer, auprès d'Optimist International Canada, les listes de l'effectif de tous les clubs OJOI du district, et ce, au moins un mois avant le congrès.

Le 1^{er} congrès de district OJOI

Le comité de planification du congrès doit fixer la date (samedi ou dimanche, ou les deux) et le lieu du congrès.

Puisque le congrès ne dure qu'une journée ou deux, il est préférable de trouver une école ou un terrain de camping suffisamment grand pour accueillir tous les congressistes. Il n'est pas recommandé de tenir le congrès dans un hôtel ou un restaurant puisque le coût est habituellement élevé et que l'objectif est d'inciter le plus grand nombre possible de jeunes à y participer. Le coût des repas et de l'hébergement ne devrait pas dépasser une trentaine de dollars.

Puisque le district des clubs OJOI n'existe pas encore, la gouverneure ou le gouverneur Optimiste présidera cette assemblée. Ce qui suit est un exemple d'ordre du jour incluant les points les plus importants, et une brève description de chacun.

C'est également le moment le plus important de l'histoire d'un district OJOI; la création officielle. C'est la journée où les clubs décident s'ils souhaitent mettre sur pied un district chapeauté par les membres OJOI.

La gouverneure ou le gouverneur Optimiste présidera l'assemblée du début jusqu'à la tenue des élections; une fois élu, le nouveau gouverneur ou la nouvelle gouverneure OJOI prendra alors la présidence de l'assemblée.

SÉANCE PRÉLIMINAIRE EN VUE DE LA CRÉATION DU DISTRICT OJOI DE

ORDRE DU JOUR

APPEL À L'ORDRE

La gouverneure ou le gouverneur appelle l'assemblée à l'ordre.

PRÉSENTATIONS

Présentation des dirigeantes et dirigeants de district et internationaux

- La gouverneure ou le gouverneur Optimiste
- La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier Optimiste
- La représentante ou le représentant d'OJOI
- La présidente ou le président de comité des clubs OJOI

ACCUEIL

Gouverneure ou gouverneur, présidente ou président de comité des clubs OJOI, et autres dirigeants et dirigeants

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Les participantes et participants doivent adopter l'ordre du jour. Il n'est toutefois pas nécessaire de prendre des notes, car l'assemblée n'est pas régie par une constitution

MISE EN TRAIN

RAPPORTS DES CLUBS OJOI

EXPLICATION DE CE QU'EST UN DISTRICT OJOI

Une représentante ou un représentant international explique la nature d'un district OJOI, son fonctionnement, l'organigramme d'OJOI et celui d'O.I.

MOTION POUR LA CRÉATION D'UN DISTRICT OJOI

Les clubs décident s'ils souhaitent ou non la création officielle du district. À ce stade-ci, chaque club ne détient qu'un seul vote.

LES RÈGLEMENTS DU DISTRICT

La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier Optimiste devrait remettre à chaque club un exemplaire des Règlements proposés et expliquer brièvement les questions sur lesquelles ils devront se prononcer le lendemain. On devrait également distribuer des exemplaires de la politique de direction d'OJOI.

À ce moment-ci, la présidente ou le président du comité des clubs OJOI, aidé de la gouverneure ou du gouverneur Optimiste, devrait lire les Règlements du district préparés à l'avance. Il est extrêmement important d'expliquer aux déléguées/délégués qu'il est maintenant temps de dire ce qu'ils ont à dire et de poser toutes les questions qu'ils pourraient avoir. Il faudrait prévoir un microphone dans la salle afin de permettre aux déléguées/délégués d'exprimer leurs opinions.

Les membres Optimistes présents doivent se rappeler qu'ils sont là en tant que conseillères et conseillers et que les membres OJOI doivent prendre leurs propres décisions.

Tout amendement et toute proposition doivent être proposés et appuyés par les clubs.

Une fois les échanges terminés, il faut lire les Règlements et l'assemblée doit les adopter de façon intégrale. On considère officiellement le district comme entité après l'adoption des Règlements.

FONCTIONS DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DE DISTRICT

La présidente ou le président du comité des clubs OJOI au district explique les fonctions et les responsabilités de chacune des dirigeantes et de chacun des dirigeants de district.

ÉLECTION DE LA GOUVERNEURE OU DU GOUVERNEUR ET AUTRES DIRIGEANTES ET

DIRIGEANTS DE DISTRICT

La gouverneure ou le gouverneur Optimiste présente les candidates et candidats aux postes de gouverneur, de secrétaire-trésorier, de lieutenant-gouverneur et de gouverneur élus. On explique le processus électoral.

Il faut choisir une gouverneure ou un gouverneur parmi les candidates et candidats officiels. Il est recommandé d'avoir déjà fait comprendre à chacune des candidates et à chacun des candidats, au cours d'interviews personnelles, la lourde responsabilité de la fonction.

Pour cette élection, chaque club détient un certain nombre de votes comme il est défini dans les Règlements du district.

FONDS DE DOTATION OJOI**CONGRÈS OJOI INTERNATIONAL****QUESTIONS DIVERSES****MOT DE LA FIN**

Gouverneure ou gouverneur OJOI et présidente ou président du comité des clubs OJOI de district

CREDO DE L'OPTIMISTE/CREDO DE LA JEUNESSE**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le premier congrès du district OJOI est maintenant terminé. Le district OJOI a vu le jour officiellement. Au cours des deux premières années, le district OJOI devrait maintenir des relations très étroites avec le district Optimiste; il acquerra ensuite de plus en plus d'autonomie, tout en gardant un esprit de collaboration avec le district Optimiste.

**RÈGLEMENTS DE DISTRICT
ALPHA, OPTIMISTE JUNIOR ET
OCTOGONE INTERNATIONAL**

En date du _____

DISTRICT DE : _____

ARTICLE I : NOM

Ce district est désigné comme le district Alpha, Optimiste Junior et Octogone International de :

ARTICLE II : OBJECTIFS

La seule raison d'être de ce district est :

- a. D'agir comme une division administrative d'OJOI dans la poursuite des buts définis dans les politiques d'OJOI et de rendre efficaces les politiques, programmes et buts d'OJOI.
- b. De donner des directives et de stimuler les dirigeantes/dirigeants, l'administration et la croissance des clubs membres et d'encourager leur participation à la réalisation des buts, des programmes et des politiques d'OJOI à l'avantage de leurs collectivités et nations.

ARTICLE III : EFFECTIF

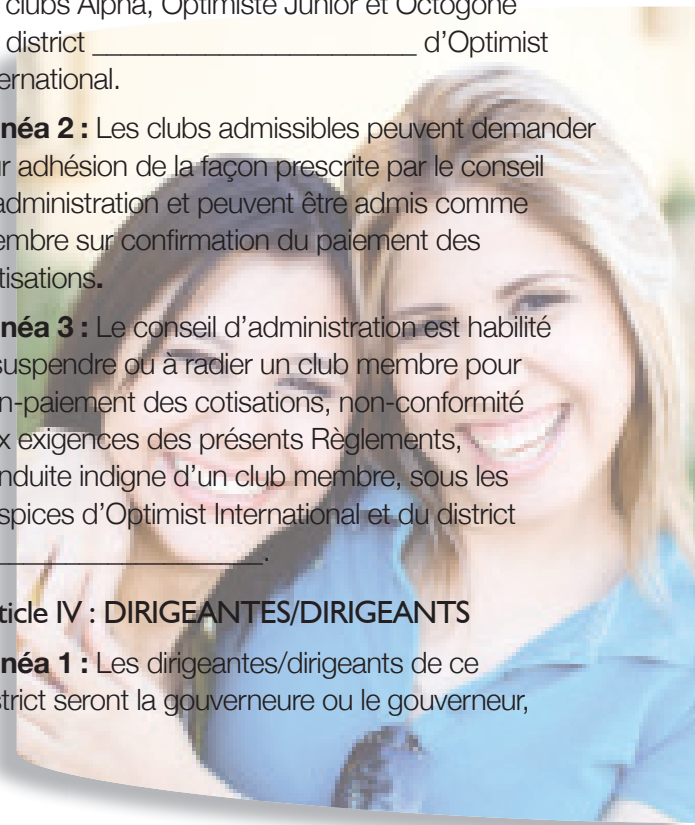
Alinéa 1 : L'effectif de ce district se compose de clubs Alpha, Optimiste Junior et Octogone du district _____ d'Optimist International.

Alinéa 2 : Les clubs admissibles peuvent demander leur adhésion de la façon prescrite par le conseil d'administration et peuvent être admis comme membre sur confirmation du paiement des cotisations.

Alinéa 3 : Le conseil d'administration est habilité à suspendre ou à radier un club membre pour non-paiement des cotisations, non-conformité aux exigences des présents Règlements, conduite indigne d'un club membre, sous les auspices d'Optimist International et du district _____.

Article IV : DIRIGEANTES/DIRIGEANTS

Alinéa 1 : Les dirigeantes/dirigeants de ce district seront la gouverneure ou le gouverneur,



la gouverneure élue ou le gouverneur élu, la gouverneure sortante ou le gouverneur sortant, les lieutenantes-gouverneures/lieutenants-gouverneurs ou les administratrices/administrateurs, la secrétaire-trésorière de district ou le secrétaire-trésorier de district, et une/un membre de chaque zone administrative du district _____ d'Optimist International.

Alinéa 2 : Sous la supervision générale du conseil d'administration d'OJOI, il incombe à la gouverneure ou au gouverneur de promouvoir les buts d'Optimiste Junior Octogone International et du district, et de faire valoir les intérêts et coordonner le travail des clubs membres au sein du district. En collaboration avec la présidente ou le président du comité OJOI de district, elle/il doit planifier le congrès annuel de district OJOI, publier un bulletin d'information de district et, d'une manière générale, surveiller et soutenir les activités de club OJOI au sein du district. De la même façon, elle/il communique à intervalle régulier avec les clubs du district, le service des clubs OJOI et le district Optimist International.

La gouverneure ou le gouverneur doit, à titre de cadre de direction du district, présider toutes les réunions du conseil d'administration, être membre d'office de tous les comités à l'exception du comité de mises en candidature et exercer les autres attributions comme une gouverneure ou un gouverneur est ordinairement tenu de le faire.

Alinéa 3 : La gouverneure élue ou le gouverneur élu doit s'acquitter des fonctions comme elle/il est ordinairement tenu de le faire et participer à la planification et à la promotion du congrès annuel de district OJOI et accomplir les tâches qui lui sont assignées par la gouverneure ou le gouverneur et le conseil d'administration.

Alinéa 4 : Sous la supervision générale de la gouverneure ou du gouverneur OJOI, la lieutenante-gouverneure ou le lieutenant-gouverneur ou l'administratrice/administrateur coordonne les activités d'un groupe de clubs désignés. Elle/il doit communiquer avec la gouverneure ou le gouverneur et assister à toutes les réunions de district. En collaboration avec la gouverneure ou le gouverneur, elle/il contribue au congrès annuel de district OJOI

et promeut le congrès de district et le congrès international OJOI.

Alinéa 5 : La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier sous la supervision générale de la gouverneure ou du gouverneur OJOI rédige le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration et effectue toute la correspondance. Elle/il entretient la correspondance comme l'exigent la gouverneure ou le gouverneur et le conseil d'administration du district OJOI, et s'acquitte de telles fonctions comme elle/il est ordinairement tenu de le faire à titre de secrétaire. Elle/il tient également les dossiers comptables et les livres généralement tenus par une trésorière ou un trésorier, et ces livres et dossiers doivent être disponibles en tout temps pour vérification par le conseil d'administration du district OJOI ou par une vérificatrice ou un vérificateur désigné par le conseil d'administration. La/le secrétaire de district Optimiste est responsable de tous les fonds.

Elle/il participe à la planification du congrès de district et promeut, en collaboration avec la gouverneure ou le gouverneur, le congrès de district et le congrès international.

Elle/il doit soumettre les états financiers dans la forme, la façon et la fréquence prescrites par le conseil d'administration du district OJOI, et s'acquitte de telles fonctions comme elle/il est ordinairement tenu de le faire à titre de trésorière/trésorier, sous la supervision de la secrétaire ou du secrétaire du district Optimiste.

Article V : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alinéa 1 : Le conseil d'administration de chaque district comprend la gouverneure ou le gouverneur, la gouverneure élue ou le gouverneur élu, la gouverneure sortante ou le gouverneur sortant, les lieutenantes-gouverneures/lieutenants-gouverneurs ou les administratrices/administrateurs, la secrétaire-trésorière de district ou le secrétaire-trésorier de district, et la présidente ou le président ou une représentante ou un représentant de chaque club du district.

Alinéa 2 : Le conseil d'administration et la présidente ou le président du comité des clubs OJOI de district d'Optimist International sont

responsables de l'exercice normal des activités du district comme division administrative d'OJOI, comme il est stipulé dans les politiques, et défini par le conseil d'administration d'OJOI.

Alinéa 3 : La gouverneure ou le gouverneur doit convoquer une réunion du conseil d'administration à l'heure et à l'endroit fixés par elle/lui sur l'avis et avec le consentement du conseil d'administration et la présidente ou le président du comité des clubs OJOI de district.

Alinéa 4 : La majorité des membres du conseil d'administration constitue le quorum de toute réunion dudit conseil et la majorité des membres présents et ayant droit de vote est nécessaire pour valider toute décision du conseil d'administration.

ARTICLE VI : CONGRÈS DE DISTRICT

Alinéa 1 : Congrès annuel. On tient un congrès de clubs annuellement dans chaque district.

Alinéa 2 : Date du congrès. Le congrès annuel du district aura lieu au plus tard le 15 août à la suite duquel on rédigera un rapport d'assemblée de district officiel que l'on remettra, au plus tard le 1^{er} septembre, aux services aux clubs OJOI.

Alinéa 3 : Avis de convocation. La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier du district OJOI veille à expédier à chaque club affilié du district, une convocation officielle au congrès annuel au moins 60 jours à l'avance. Cette convocation doit mentionner le lieu et les dates de ce congrès. Tous les districts devront aviser le Service aux clubs OJOI d'Optimist International des dates de leur congrès.

Alinéa 4 : Nombre de votes. Lorsque des points à l'ordre du jour du congrès doivent être soumis au vote des déléguées/délégués, chaque club Optimist Junior et Octogone en règle avec OJOI et le district a droit à une voix.

Alinéa 5 : Déléguées/délégués accrédités. Pour être reconnu comme déléguée/délégué accrédité, une/un membre doit s'être inscrit au congrès, avoir acquitté ses frais d'inscription et avoir fourni au comité des lettres de créance tout document requis par le conseil d'administration du district.

Alinéa 6 : Règlements du congrès. L'adoption des Règlements du congrès sera le premier point à l'ordre

du jour. Ces Règlements seront adoptés par un vote de la majorité, mais pourront être suspendus, rescindés ou amendés comme suite à un vote des deux tiers.

ARTICLE VII : REVENUS DU DISTRICT

Alinéa 1 : Cotisations annuelles. La conduite et l'administration des affaires du district doivent être financées par les cotisations au district et autres revenus.

ARTICLE VIII : ÉLECTION DES DIRIGEANTES/ DIRIGEANTS

Alinéa 1 : Avis de convocation d'une réunion de district. La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier du district OJOI veille à expédier à chaque club du district une convocation officielle à la réunion du district au moins 30 jours à l'avance. Cette convocation doit mentionner le lieu et les dates de cette réunion.

Alinéa 2 : Mandats et compétences.

- a. Mandats : Les dirigeantes et dirigeants de district occuperont leur poste le premier jour de l'exercice financier d'Optimist International.
- b. Compétences : Personne ne peut occuper un poste à l'échelon du district à moins d'être inscrit officiellement sur la liste de l'effectif d'OJOI en tant que membre en règle d'un club OJOI.

Rapport d'assemblée et des dirigeantes/dirigeants de district

Le rapport doit être soumis au service OJOI au plus tard le 30 septembre.

District : _____ Dates de l'assemblée : _____ Endroit : _____
 _____ Date du rapport : _____ Présidente/
 président de comité : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____
 Téléphone : _____ Télécopieur : _____
 Adresse courriel : _____

Ordre du jour

Formatrices/formateurs

Séances plénières : _____ Animées par : _____ Titre: _____

Programme des marques

de reconnaissance OJOI : _____ Animé par : _____ Titre: _____

Élection des dirigeantes et dirigeants : _____ Supervisée par : _____ Titre: _____

*** Un exemplaire du programme de l'assemblée joint au présent rapport sera accepté en remplacement de la présente section.**

Budget

Nombre de clubs présents

Inscriptions (revenus) : _____ Dépenses : _____ Alpha: _____ Octagone: _____

Les inscriptions ont-elles été facturées par club ou par membre

Optimiste junior : _____ Adultes : _____

Si oui, combien d'inscriptions ont-elles été facturées? _____

Résultats d'élection (utilisez une feuille supplémentaire si nécessaire)

Gouverneure/gouverneur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Adresse courriel : _____

Nom et numéro du club : _____

Secrétaire-trésorière/trésorier : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Adresse courriel : _____

Nom et numéro du club : _____

Lieutenante-gouverneure/lieutenant-gouverneur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Adresse courriel : _____

Nom et numéro du club : _____

Lieutenante-gouverneure/lieutenant-gouverneur : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Adresse courriel : _____

Nom et numéro du club : _____

Carte des districts



Gouverneure/gouverneur OJOI distingué

Cette marque de reconnaissance honore chaque gouverneure/gouverneur OJOI dont le district satisfait aux exigences décrites ci-après.

Exigences :

1. Au moins 15 pour cent des clubs OJOI de votre district (d'après le nombre total de clubs au 1^{er} octobre) doivent mériter la reconnaissance Club d'honneur ou Club d'honneur distingué.
2. Au moins 50 pour cent des clubs OJOI de votre district (d'après le nombre total de clubs au 1^{er} octobre) doivent soumettre une liste de l'effectif pour l'année courante et 50 pour cent des clubs OJOI de votre district (d'après le nombre total de clubs au 1^{er} octobre) doivent soumettre un rapport d'élection pour l'année suivante à Optimist International Canada au plus tard le 30 septembre.
3. Le district doit publier et distribuer un bulletin trimestriel à tous les clubs OJOI du district (les sites Web de district ne comptent pas, mais on tient compte des bulletins d'information expédiés par courriel).
4. Votre district doit organiser et tenir un congrès de district OJOI. Les résultats de l'élection ainsi qu'un rapport sur le congrès doivent être soumis à Optimist International Canada au plus tard le 1^{er} septembre.
- 5a. La gouverneure ou le gouverneur doit avoir participé au congrès international OJOI de l'année précédente à titre de gouverneure/gouverneur élu.

ou

- 5b. Cinq déléguées/délégués du district doivent assister au congrès international OJOI (vérification des présences par le personnel d'O.I.).

Prix :

Bague d'étudiant OJOI

Cette demande et la documentation assortie pour cette reconnaissance doivent parvenir au Service aux clubs OJOI au plus tard le 30 septembre.

Optimist International
Service aux clubs OJOI
5205, boulevard Métropolitain Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1R 1Z7
Télécopieur : 514-721-1104

Marque de reconnaissance Gouverneure/gouverneur OJOI distingué

Formulaire de candidature

Gouverneure/gouverneur OJOI : _____ Taille de la bague : _____

Nom du district : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____

Téléphone : (_____) _____ Télécopieur : (_____) _____

Adresse courriel : _____

Signature: _____

Présidente/président de comité des clubs OJOI de district : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____

Téléphone : (_____) _____ Télécopieur : (_____) _____

Adresse courriel : _____

Signature: _____

Le présent formulaire et les échantillons de bulletins exigés doivent parvenir au Service aux clubs OJOI au plus tard le 30 septembre.

Optimist International
Service aux clubs OJOI
5205, boulevard Métropolitain Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1R 1Z7
Télécopieur : 514-721-1104

Concours dotés de bourses d'études Gouverneure/Gouverneur OJOI exceptionnels Gouverneure/Gouverneur par excellence

Pour assurer le fonctionnement d'OJOI, il faut que vos membres fondent de nouveaux clubs et donnent bénévolement de leur temps le plus souvent possible. Être le meilleur exige travail et dévouement inlassable. Pour vous remercier de tout ce que vous faites à titre de gouverneure/gouverneur OJOI, le conseil d'administration d'OJOI a bonifié les bourses d'études de cette marque de reconnaissance. Toute somme d'argent reçu doit servir à la poursuite des études. Le personnel du Service aux clubs OJOI choisit les récipiendaires en se basant sur toutes les données inscrites aux dossiers. Les décisions du personnel du Service aux clubs OJOI sont irrévocables.

Exigences :

Bourse d'études Fondation de nouveaux clubs (1 000 \$)

À titre de gouverneure/gouverneur OJOI, vous devez encourager vos clubs à promouvoir activement la fondation de nouveaux clubs OJOI. La gouverneure ou le gouverneur OJOI dont le district fonde le plus grand nombre de nouveaux clubs OJOI gagne une bourse d'études de 1 000 \$ (on exige la fondation d'au moins trois nouveaux clubs).

Bourse d'études Services au club (1 000 \$)

La gouverneure ou le gouverneur OJOI avec un minimum de 50 pour cent de clubs ayant soumis leurs rapports d'élection, leurs listes d'effectifs et le formulaire de projet de club décrivant la participation du club au projet prioritaire désigné de l'année recevra une bourse d'études de 1 000 \$.

Gouverneure/gouverneur par excellence

Si une gouverneure ou un gouverneur se distingue dans les deux catégories, il ou elle obtiendra la distinction « Gouverneure/gouverneur par excellence » ainsi qu'une bourse d'études de 2 000 \$.

Le présent formulaire de candidature pour ce concours doté de bourses d'études doit parvenir au Service aux clubs OJOI au plus tard le 30 septembre.

Optimist International
Service aux clubs OJOI
5205, boulevard Métropolitain Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1R 1Z7
Télécopieur : 514-721-1104

Concours dotés de bourses d'études Gouverneure/Gouverneur OJOI exceptionnels Gouverneure/Gouverneur par excellence

Formulaire de candidature

Veillez accepter la présente comme étant ma demande officielle de participation au concours doté de bourses d'études Gouverneure/gouverneur OJOI exceptionnel et Gouverneure/gouverneur OJOI par excellence. J'ai pris connaissance des exigences et il est entendu que le Service aux clubs OJOI sera chargé de mesurer mes progrès.

Gouverneure/gouverneur OJOI : _____

Nom du district : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____

Téléphone : (_____) _____ Télécopieur : (_____) _____

Adresse courriel : _____

Signature: _____ Date: ____/____/____

Présidente/président de comité des clubs OJOI de district : _____

Nom du district : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____

Téléphone : (_____) _____ Télécopieur : (_____) _____

Adresse courriel : _____

Signature: _____ Date: ____/____/____

Pour être pris en considération, le présent formulaire de candidature doit parvenir au Service aux clubs OJOI au plus tard le 30 septembre suivant immédiatement l'année où vous avez occupé le poste de gouverneure/gouverneur.

Optimist International
Service aux clubs OJOI
5205, boul. Métropolitain Est, bureau 200
St. Montréal (Québec) H1R 1Z7
Télécopieur : 514-721-1104